



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr. et Mme VERCHEVAL-LIONNET demeurant Rue de Longpré, 16B à 1315 Incourt ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue Saint-Pierre et cadastré sous Ramillies, 7^{ème} Division Huppaye, Section A, n° 276/K.

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE.**

La demande est soumise à l'annonce de projet décrite à l'article D.VIII.6 du Code en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 3 : le projet s'écarte des indications du permis d'urbanisation en vigueur, à savoir :

- « 4.2 Les constructions devront être conçues dans le respect du relief du terrain ou en surplomb. » ;
- « 4.3 [...] La porte d'entrée de l'habitation se situera de plain-pied avec le domaine public de la voirie ou jusqu'à 30cm au dessus de ce niveau. » ;
- « 9.3 La zone de recul (située entre la zone de construction et la limite du domaine public) sera aménagée au niveau de la voirie [...] » ;
- « 9.4 La zone de jardins (située à l'arrière de la construction) est réservée principalement aux plantations et à l'engazonnement. Les aménagements suivants y sont autorisés à condition de ne pas nécessiter de modification du relief du sol et d'être implantés à 3 mètres des limites (sauf accord écrit préalable entre voisins) [...] ».

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **29/06/2018** au **13/07/2018** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h ou sur rendez-vous pris auprès du service au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 22/06/2018 au 13/07/2018.

À Ramillies, le 22/06/2018

Pour la Directrice générale absente,
La Directrice générale ff,

A. SERVAIS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

D. DEGRAUWE